Pouvoirs: 6

Votants: 27



Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 0038/2021

Objet: Vote du Budget Primitif 2021

Conseillers en exercice: 27

Présents : 21 Absents : 0

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Mehdi BELLOUTH, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, conseillers municipaux.

Absents représentés: Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Caroline DELISSE représentée par Anne FERREIRA, Samantha CRISIAS représentée par Mehdi BELLOUTH, Nicole DELBOSC représentée par Martine HARBULOT, Bernard KAMMERER représenté par Danielle METRAL, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alain BOUKRIS.

Absents : /

Madame Pauline BOHNERT-BISQUERT a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-2, L.2312-1, L.2313-1, L.2311-1;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu la délibération n°27/2021 du 4 mars 2021 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 27 mars 2021;

Considérant la présentation du Budget Primitif 2021, tant la section de fonctionnement que la section d'investissement, chapitre par chapitre ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité, 20 voix pour, 7 voix contre (Martine HARBULOT, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Nicole DELBOSC, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER et Carine CHARLES).

ARTICLE 1 : ADOPTE le Budget Primitif 2021, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 8 899 100 €uros ;
- Section d'investissement : 2 748 000 €uros.

ARTICLE 2: AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2021

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr